

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Bordeaux, le 12 mai 2020

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Agriculture Forêt et Développement Rural

Affaire suivie par : Sandra LOPEZ Mail : sandra.lopez@gironde.gouv.fr

Tél.: 05.56.24.83.65

SCCV MOUTCHIC Monsieur Christophe Noël 103 route de vannes CS 10333 immeuble le Cairn 44803 Saint Herblain cedex

Objet : Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation de défrichement n° 20-040

Monsieur,

Par demande reçue le 25 février 2020 à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, vous sollicitez une autorisation de défrichement pour une surface de 3,5463 ha de bois sis sur le territoire de la commune de Lacanau. Après examen, votre dossier est réputé complet à la date du 29 avril 2020.

Une visite de reconnaissance des bois étant nécessaire, le délai d'instruction de votre dossier est fixé à 4 mois, délai qui est suspendu pendant la période d'urgence sanitaire + 1 mois en application de l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020.

L'opération de reconnaissance des bois aura lieu prochainement. Un rendez-vous sera fixé ultérieurement.

Si à l'expiration des délais sus-visés vous n'avez reçu aucun avis de notre part, l'autorisation demandée sera alors tacitement rejetée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète,
Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,
et par délégation,
Le Chef de Service.

Olivier Poger